

DEMANDE DE PHOTOCOPIE(S) D'ÉPREUVES(S)

Uniquement pour les candidats ayant passé l'examen dans l'académie de Rennes
Attention : Les copies ne sont conservées que pendant une année

EXAMEN

- Brevet professionnel
 Baccalauréat professionnel
 Brevet de technicien

- BMA
 CAP
 MC
 DNB

Cette demande de photocopie est à transmettre à votre établissement scolaire qui adressera votre demande au centre de correction

Madame Monsieur (à cocher)

Nom : Prénom :

Adresse mél : Centre :

Demande de photocopie(s) ou de bordereau(x) d'oral dans la ou les disciplines(s) suivante(s).

A remplir par le candidat	Cadre réservé à l'administration	
Noms des disciplines	Envoi fait le :	En attente réponse renseignements complémentaires (préciser date courrier)

Fait à, le

Signature

Le délai de traitement moyen est de 2 semaines. Ce délai peut varier en fonction des périodes de l'année.

Cette demande de photocopie(s) d'épreuve(s) est à transmettre :
 - soit par voie postale : Division des Examens et Concours – DEC 8
 92 rue d'Antrain – CS 24209 – 35042 Rennes Cedex
 - soit par mél : ce.dec8@ac-rennes.fr

Nous vous invitons à privilégier l'envoi du formulaire par courriel